



Nombre de délégués :

En exercice	114
Présents	63
Procurations	8
Votants	71

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N°06-011225

Objet : budget général - Décision modificative n°2025/3

L'an deux mille vingt-cinq, le **1^{ER} DECEMBRE**, à 18 heures, le **comité syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir** dûment convoqué par courrier électronique, s'est réuni en session ordinaire à "La Borne 120", commune de Marcillac-Saint-Quentin sous la présidence de M. Jérôme PEYRAT, Président.

Date de convocation du comité syndical : le 24 novembre 2025

Etaient présents :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FENELON :

ARCHIGNAC	/	/
BORREZE	Dominique HERMENAUT	/
CALVIAC EN PERIGORD	Jean-Louis CHUPIN	/
CARLUX	Marie-Laure FERBER	Jean-Claude DELHORBE
CARSAC-AILLAC	/	Andrée CAMBIER
JAYAC	Guy ESTRUC	/
PAULIN	Alain PERIQUOI	/
PECHS-DE-L'ESPERANCE	/	Guy PRIESTER
PRATS DE CARLUX	Héloïse MARADENE	/
SALIGNAC-EYVIGUES	Jacques FERBER	Sylvain GAUTHIER
SIMEYROL	Jean-Pierre PLANCHE	/
ST CREPIN ET CARLUSET	Brigitte CAPMAS-REBOUSSOU	Gérard TEILLAC
ST GENIES	/	/
ST JULIEN DE LAMPON	Jean-Pierre HAMEL	Chantal LAVILLE
STE MONDANE	Éric BOURDET	Gilles ARPAILLANGE
VEYRIGNAC	Claudie DENIS	Hélène DENIS

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMME-VILLEFRANCHE DU PERIGORD :

BOUZIC	LESCURE Odile	/
CASTELNAUD LA CHAPELLE	/	Jean-Philippe FARFAL
CENAC ET ST JULIEN	/	Philippe BOISSON
DAGLAN	Maurice LAPOUGE	Déborah LECLERCQ
DOMME	/	Patrick ARMAGNAT
FLORIMONT GAUMIER	Mathias LUCAS	/
GROLEJAC	/	Jocelyne TIREL LALAUME
NABIRAT	Christiane DESMOULINS	/
ST AUBIN DE NABIRAT	/	Véronique BENITTA
ST CYBRANET	/	/
ST LAURENT LA VALLEE	Lilian GILET	Ginette BENITTA
ST MARTIAL DE NABIRAT	Hervé MENARDIE	/
ST POMPON	/	Pascal MISSIAEN
VEYRINES DE DOMME	Jean-Pascal FARINA	

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE LA DORDOGNE FORET BESEDE :

ALLAS LES MINES	/	/
CASTELS ET BEZENAC	Hervé CARVES	Alain FREREBAU
MEYRALS	Jacqueline JOUANEL	Éric HAUTESSERRE

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HOMME :

AUBAS	Jean-Michel BODIN	Elisa COUSIN
COLY-ST AMAND	/	Jean-Louis BREUIL
FANLAC	/	/
LA CHAPELLE AUBAREIL	/	/
LES FARGES	/	/
MONTIGNAC	/	/
PEYZAC LE MOUSTIER	/	Hervé DUVAUCHELLE
SERGEAC	Pierrette BLEMONT	/
ST LEON SUR VEZERE	Gé KUSTERS	/
THONAC	Cyril CERF	Patrick LE MELLEDY
VALOJOULX	Jean-Pierre MEGE	Nathalie MANET CARBONNIERE

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR :

BEYNAC ET CAZENAC	/	Jérôme PEYRAT	/	Jacques TUNEU
LA ROQUE GAGEAC	/			Christine LASCOMBE
MARCILLAC ST QUENTIN	/			Nathalie GLEMAREC
MARQUAY	/			
PROISSANS	Patrick CROUZILLE		/	Marlies CABANEL
SARLAT-LA CANEDA	/			
ST ANDRE-ALLAS	Jean-Jacques ALBIE		/	
ST VINCENT DE COSSE	Nathalie BALLERAND			
ST VINCENT LE PALUEL	Christine DANGREMONT		/	
STE NATHALENE	/			
TAMNIES	Marc PONS		/	
VEZAC	Christian ROBLES			Christian SESTARET
VITRAC	Eric GAUTHIER			Daniel CHAZARAIN

Le quorum est atteint.

Etaient excusés :

Marion CHAPUT (Saint Geniès)
 Christian ARNOUIL (Castelnau-La Chapelle)
 Serge PARRE (Beynac-et-Cazenac)
 Francis VAUCEL (Beynac-et-Cazenac)

Ont donné procuration :

1/Pierre CHEVALIER (Borrèze) à Dominique HERMENAUT (Borrèze)
 2/Jean-Louis CHUPIN (Calviac-en-Périgord) à Sylvie MENARDY (Calviac-en-Périgord)
 3/Gérard VIELLE (Pechs de l'Espérance) à Guy PRIESTER (Pechs de l'Espérance)
 4/Séverine RAMOS (Bouzic) à Odile LESCURE (Bouzic)
 5/Jean-Claude CASSAGNOLE (Domme) à Patrick ARMAGNAT (Domme)
 6/Christian GARRIGOU (Saint Aubin de Nabirat) à Véronique BENITTA (Saint Aubin de Nabirat)
 7/Sylvie COLOMBEL (Les Farges) à Gé KUSTERS (Saint Léon sur Vézère)
 8/ Céline DUVAL (Saint André-Allas) à Jean-Jacques ALBIE (Saint André-Allas)

Secrétaire de séance : Marlies CABANEL (Sarlat-La Canéda)

.....

Le président rappelle que la chambre régionale des comptes Nouvelle-Aquitaine a mis en évidence la discordance de l'état de l'actif du comptable et de l'inventaire tenu par l'ordonnateur.

Un travail d'harmonisation a été entrepris et la régularisation nécessite d'approvisionner les chapitres 042 (fonctionnement / dépenses) et 040 (investissement / recettes) de façon à saisir le complément des annuités des amortissements de l'exercice en cours.

Vu la délibération du comité syndical n° 11-140425 en date du 14 avril 2025 portant sur le vote du budget général du SMICTOM du Périgord noir- budget primitif 2025,

Vu l'avis du bureau syndical en date du 1^{er} décembre 2025,

Considérant que dans le cadre de la M57 et de la fongibilité des crédits, l'assemblée délibérante a délégué à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre,

Considérant que la délibération susvisée du comité syndical n° 11-140425 permet au Président d'opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre, pour chacune des deux sections du budget, dans les limites de 7.5 % des dépenses réelles prévisionnelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel;

Considérant que les chapitres d'ordre 040 et 042 sont également exclus du dispositif des virements de crédits,

Le président propose au comité syndical les virements de crédits récapitulés ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES FONCTIONNEMENT		RECETTES FONCTIONNEMENT	
Chapitre - Compte -Fonction - Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
012-c/64138-7212 personnel non tit. Primes et autres indem.	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
042-c/6811-7212 dotations amortissements	0	40 000,00 €		
TOTAL fonctionnement	40 000,00 €	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €
	INVESTISSEMENT			
	DEPENSES INVESTISSEMENT		RECETTES INVESTISSEMENT	
Chapitre - Compte -Fonction - Désignation	Diminution de crédits	augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
040-c/281578-7212 amortissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	40 000,00 €
TOTAL investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	40 000,00 €
TOTAL GENERAL		0,00 €		40 000,00 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, **DECIDE** de procéder aux virements de crédits détaillés ci-dessus constituant la décision modificative n°3 pour le budget général du SMICTOM du Périgord noir.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,
Marlies CABANEL

Le Président,
Jérôme PEYRAT



AR Prefecture

024-252402284-20251201-06_011225-DE

Reçu le 03/12/2025